

La part d'ombre de l'Etat de droit

La question carcérale en France et en RFA en 1968

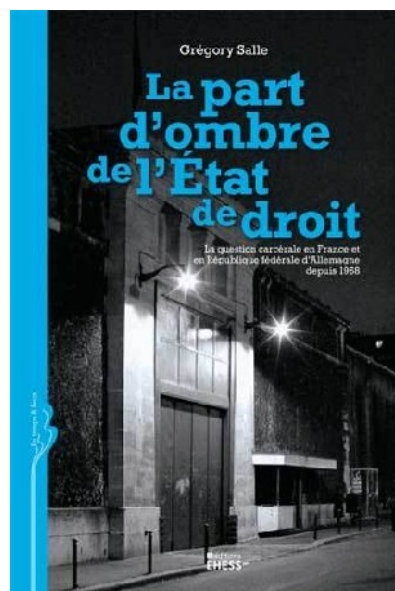
Rencontre – débat avec Grégory Salle, chargé de recherche au CNRS

Soirée organisée en partenariat avec le GENEPI (groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées)

Vendredi 15 janvier :: 19h00

à la Maison des Passages – 44 rue St Georges, Lyon 5 – Métro D arrêt Vieux Lyon

Entrée Libre / Informations : 04 78 42 19 04



Zone de non-droit, la prison défie les dites vertus de l'État de droit, dont la figure sert ici de fil conducteur. G. Salle, sociologue, retrace l'évolution de l'enfermement carcéral en France et en Allemagne. Un apport inédit aux études sur la prison.

Conformer la prison aux principes moraux et aux normes juridiques de l'« État de droit » s'impose à nous comme une évidente nécessité. En rappelant l'indignité des conditions de détention et l'indigence de l'expérience carcérale, en pointant tantôt des lacunes et tantôt des excès, l'actualité ne cesse de projeter dans l'espace public l'urgence de cet impératif. Malgré d'indéniables évolutions, l'enceinte carcérale matérialise toujours un lieu d'exception. L'expression désormais convenue de « zone de non-droit » signale et dénonce cette anomalie.

Un consensus semble donc s'être noué autour des vertus de l'État de droit comme modèle de gouvernement des prisons, avec d'autant plus de force que cette figure apparaît comme une référence incontournable de notre modernité, voire la borne de notre condition politique. Cet accord n'est pourtant pas dénué d'ambiguïtés, tant la signification de ce terme est équivoque. Selon quelles logiques et à quelles conditions cette exigence s'est-elle imposée ? Quelles en sont les idées-force, mais aussi les zones d'ombre ? Quels sont ses effets sur la formulation officielle et ordinaire de la question carcérale ? Dans quelle mesure détermine-t-elle les politiques pénitentiaires ?

Pour interroger la question carcérale, cet essai de sociologie historique comparée en retrace la construction en prenant pour fil conducteur la figure de l'État de droit. Il ne rapporte cependant pas celle-ci à une essence ou un contenu définitif. Il souligne au contraire les enjeux de définition, les usages contradictoires, les batailles de sens qui l'informent. La mise en regard de la France et de la République fédérale d'Allemagne depuis 1968 donne à voir des similitudes, des singularités et des transferts ; au-delà, elle entend contribuer à une généalogie des problématiques contemporaines dont la prison est l'objet.